



Groupe de travail 05/032

LA DG SE PAYE SUR LA BETE

Groupe de Travail réforme du dispositif aéromaritime du 6 octobre 2005

Peu d'écoute !

Cette réunion constituait une reprise du dialogue social après une interruption de plusieurs mois. Cette trêve avait donné lieu à une action initiale des personnels et avait permis la tenue de nombreuses réunions locales entre l'administration, les agents et leurs organisations syndicales.

Force est de constater que beaucoup d'énergie a été dépensée pour peu de réelle prise en compte par la DG !

Une réforme à peine revue, la perte de 136 emplois et de 20 unités. Malgré quelques améliorations de l'accompagnement social le compte n'y est pas. Nous sommes obligés de nous mobiliser pour peser sur les décisions finales

Le SNCD en solo !

L'intersyndicale, (hors SNCD !), a lu une déclaration commune demandant un vrai débat sur les missions et communication à titre de base de débat, du schéma d'implantation projeté par la DG. Nous demandons également la réparation immédiate de la BGC de Bastia récemment objet d'un attentat.

Arrivée d'un bateau école...

En réponse à la déclaration intersyndicale l'administration invoquait l'ambition, la volonté, la capacité opérationnelle, comme moteurs de sa réflexion. Comme preuve de la bonne volonté qui aurait prévalu à son action la parité administrative annonçait la réparation en cours de la BGC BASTIA et l'arrivée du nouveau bateau école pour début 2006, ainsi que la reprise des stages marins en 2006.

Soit, mais à l'énoncé de la cartographie les choses se sont gâtées ; le projet administratif d'octobre ressemble en de très nombreux points au projet de février (voir la liste en fin de compte rendu)

Evolutions impossibles...

Impossible de faire évoluer lors de la séance le schéma directorial. Nos interventions quant à la pertinence de l'implantation de deux patrouilleurs, leurs caractéristiques techniques, la suppression induite d'unités malgré de récentes grosses constatations ; notre opposition réitérée aux 16/24°...rien n'y fait pour l'instant.

Les conditions météo de la mer d'Iroise, celles compliquées de nombreux points du littoral, l'absence de sémaphores en face de la Camargue, les grosses prises de stupéfiants à Port St Louis, cela ne semble pas compter pour la DG. Nous sommes dans une logique budgétaire et non opérationnelle, sur laquelle nous reviendrons plus loin.

Que dire également du silence assourdissant sur la collecte du renseignement. Rien à ce sujet dans les documents préparatoires. La disparition de nombreuses BSN, ajoutée à la suppression récentes des BRR et le repositionnement des unités terrestres sur les grands axes routiers laisse augurer un grand vide.

Pour toutes ces raisons, l'intersyndicale CFDT, CGT, FO, SOLIDAIRES et UNSA a envoyé un communiqué aux personnels des unités maritimes. Seule une forte mobilisation fera évoluer l'administration.

La face cachée de la lolf !

Le bilan de cette réunion est catastrophique. Moins 136 emplois implantés, 10 BGC supprimées (en tenant compte de l'implantation des 2 patrouilleurs) et 10 BSN. En clair l'administration centrale réussit le rare exploit de créer deux nouvelles unités de 65 agents chacune tout en rendant 136 emplois au ministère.

La LOLF rentre en application au 1^o janvier 2006 et déjà nous croyons y voir un effet pervers de la fongibilité asymétrique qui permettra de transformer un budget de personnel en budget de fonctionnement. Notre petit calcul vaut ce qu'il vaut mais jugez vous-même. Soit un coût annuel moyen par salarié (salaire, cotisations sociales, indemnités etc) d'environ 50 000 euros.

$50\ 000 \times 136 =$ près de 7 millions d'euros par an. De quoi subventionner l'achat de patrouilleurs et d'amortir le tout en quelques années.

Ajoutons que le budget fonctionnement de chaque patrouilleur représenterait la DGF de 4 BGC et on comprend que les suppressions d'unités permettent le fonctionnement des deux nouvelles unités. Quand nous titrons « la DG se paye sur la bête » sommes nous si loin de la vérité ?

Plan de renouvellement...

Encore heureux que nous ayons reçu en réponse à nos interventions quelques informations légèrement plus positives.

Entre autres, nous demandions la mise en place d'un plan de renouvellement des moyens. Celui-ci devrait être possible dans le cadre d'un très probable contrat d'objectif entre la DG et le ministère. La priorité serait donnée, dans un premier temps aux VSR dont l'âge moyen est supérieur à celui des VGC.

Un bémol toutefois à l'argumentaire administratif puisque les patrouilleurs, encore à naître, sont inclus dans le budget des VGC. Nous ne voyons pas en quoi cela rajeunira réellement le parc des survivants. Ajoutons que la DG voudrait « sanctuariser » les DGF des patrouilleurs. C'est-à-dire que de très éventuelles restrictions budgétaires seraient supportées par les autres unités ?

Les déroulements de carrières seraient, timidement, améliorés pour les personnels de la « filière ». En effet il est prévu des perspectives de chefs mécanos de catégorie A sur les patrouilleurs. De même les commandants de bord de ces moyens pourraient être CP ou inspecteur.

Nous avons rappelé notre revendication d'implantation dans toutes les unités de surveillance de chef de poste de catégorie A, à fortiori en surveillance maritime. Ceci constituerait une véritable reconnaissance des qualifications nécessaires et des responsabilités de la fonction.

La possibilité de B marins pont sur les patrouilleurs devrait, pour la CFDT, être étendue à toutes les unités accompagnée de la reconnaissance de la spécialité.

La DG sera-t-elle, dans ce domaine, aussi ambitieuse que pour supprimer des unités ?

La suite du programme...

L'accompagnement social sera amélioré par les dispositions ministérielles en cours de finalisation. La déclinaison douanière de mesures de garantie des rémunérations inclura le régime indemnitaire complet basé sur la moyenne de l'année précédente. Vous pouvez trouver sur le site CFDT Finances les comptes rendus des réunions sur ce thème avec le Ministère ainsi que celui à venir de la réunion du 14 octobre.

Cette garantie de rémunération est dégressive en fonction des gains indiciaires. Le premier passage d'échelon pourrait être neutralisé et serait, toujours au conditionnel, sans incidence sur le dispositif.

Albert II à la rescousse ?

Le cas spécifique de MONACO, résidence dont les personnes perçoivent des avantages en nature demandera une réponse appropriée. La DG est prête à discuter. Pour quel résultat, et sous quelle forme ?

Du temps au temps ?

L'administration tient à se donner du temps pour l'application de la restructuration. Certaines fermetures d'unités pourraient intervenir dans trois ans.

Trois BGC verront l'implantation d'un troisième équipage, sur les autres unités des surnombres momentanés seront tolérés.

Les mesures habituelles d'accompagnement social, priorités de mutations, IEM etc, s'appliqueront à cette réforme.

Sprint final ?

Les mutations sur des unités maritimes ne pourront intervenir qu'après la tenue d'un CTPC, prévu pour le 2 décembre 2005. Le prochain groupe de travail se tiendra le 17 novembre. Encore une réforme à marche forcée !

La prochaine réunion devra apporter des réponses aux questions en suspens :

- L'éventuelle implantation d'un troisième équipage sur certains moyens et le renforcement des équipages de BSN ;
- Le véritable montant des indemnités perçues par les agents affectés sur les patrouilleurs ;
- La structuration des futures DRO garde-côtes ;
- L'articulation du renseignement maritime ;
- Le pilotage opérationnel

Encore une fois, les évolutions ne pourront intervenir qu'à la marge sans une véritable mobilisation de tous. Nous demandons, en intersyndicale, aux personnels de se concerter localement quand aux suites à donner au mouvement.

(En page suivante le nouveau schéma d'implantation unité par unité)

NOUVEAU SCHEMA D'IMPLANTATION DU DISPOSITIF AERONAVAL
Propositions de la direction générale le 06/10/05

UNITES	Proposition	Observations
MANCHE MER DU NORD		
Dunkerque BGC	Maintenue	
Dunkerque BSN	Supprimée	
Boulogne BGC	Transformée	Patrouilleur
Boulogne BSN	Supprimée	
Le Havre BGC	Supprimée	
Cherbourg BGC	Maintenue	
Granville BSN	Maintenue	
ATLANTIQUE		
St Malo BGC	Maintenue	
St Malo BSN	Supprimée	
Lézardrieux BGC	Supprimée	
Brest BGC I et II	Transformées	Patrouilleur
Brest BSN	Supprimée	
Concarneau BSN	Supprimée	
Lorient BGC	Maintenue	
Lorient BSN	Supprimée	
La Trinité BSN	Maintenue	
St Nazaire BGC	Transformée	BSN
La Rochelle BGC	Supprimée	
La Rochelle BSN	Maintenue	
Royan BGC	Maintenue	Implantation d'un 3° équipage
Bayonne BGC	Maintenue	
St Jean de Luz BSN	Supprimée	
MEDITERRANEE		
Port Vendre BGC	Maintenue	
Port Vendre BSN	Supprimée	
Port Barcarès BSN	Supprimée	
Port la Nouvelle BSN	Maintenue	
Agde BGC	Maintenue	
Agde UMDE	Supprimée	
Sète BSN	Maintenue	
La Grande Motte BGC	Transformée	BSN
Port St louis BGC	Supprimée	
Port de Bouc BSN	Maintenue	
Marseille BGC I	Maintenue	Implantation d'un 3° équipage
Marseille BGC II	Supprimée	
Marseille BSN	Supprimée	
Bandol BSN	Maintenue	
Toulon BSN	Supprimée	
Hyères BGC	Maintenue	
Ste Maxime BSN	Maintenue	
Agay BSN	Supprimée	
Cannes BSN	Maintenue	
Nice BGC	Maintenue	Implantation d'un 3° équipage
Monaco BGC	Supprimée	
Menton BSN	Maintenue	